



**OUI**  
J'AI MON BAC!

AUX RÉSIDENTS DES SECTEURS N, O ET S

**COLLECTE DES RÉSIDUS  
ULTIMES (BAC GRIS) TOUTES  
LES DEUX SEMAINES À  
COMPTER DE DÉCEMBRE 2018**



À compter de décembre 2018, seul votre bac gris sera accepté lors de la collecte des résidus ultimes. Voici les renseignements essentiels pour une collecte efficace et sans tracas.

Seul le contenu du bac gris avec le logo de Brossard est ramassé.

(max : 100 kg / 220 lbs)



Les surplus à côté du bac sont interdits.



Seuls les encombrants destinés à l'enfouissement (gros rebuts de type sofa, matelas, tapis...) sont acceptés à côté du bac gris.



Le bac, avec couvercle fermé, doit être en bordure de rue, soit sur votre terrain ou dans votre entrée de garage pour ne pas obstruer la rue et le trottoir.



Le bac doit être placé en bordure de rue après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.



Pour connaître les matières interdites pour la collecte des ordures, visitez **[brossard.ca/GMR](http://brossard.ca/GMR)**.

**Déménagement** : Le bac gris doit demeurer à la résidence puisque son numéro de série est associé à la propriété et non à l'occupant.

**Oubli de collecte** : Si le contenu de votre bac gris n'a pas été récupéré lors du jour de collecte, communiquez avec Services Brossard.



**SERVICES BROSSARD**

450 923-6311

[services@brossard.ca](mailto:services@brossard.ca)

[brossard.ca/bac](http://brossard.ca/bac)